

Handicap

La responsabilité des Esat doit-elle être confiée aux départements ?



«Le transfert équivaudrait à une fuite en avant et un abandon de ses responsabilités par l'Etat.»

Gérard Zribi,
président de l'Association nationale des directeurs et cadres des Esat (Andicat)



L'un des trois textes sur la décentralisation destinés à être présentés en conseil des ministres le 10 avril (lire p.13) prévoit de confier aux départements la responsabilité des établissements et services d'aide par le travail (Esat). « Au-delà de la gestion d'une prestation, le département disposera ainsi d'un réel outil de pilotage de sa compétence en matière de handicap, lui permettant notamment de développer une politique d'insertion professionnelle des personnes handicapées », mentionnait l'exposé des motifs dans sa version du 7 mars. Ces établissements ont une double vocation: la mise au travail et le soutien médico-social. Selon une étude publiée le 1^{er} mars (*), 1444 Esat offrent à 117700 adultes la possibilité de travailler de façon encadrée.

Catherine Maisonneuve

(*) Drees, « Etudes et résultats », n°833, février 2013.

POUR

Pour l'Assemblée des départements de France (ADF), « il y a indéniablement une cohérence à confier à un même chef de file les politiques publiques de travail protégé, d'hébergement, d'accompagnement à la vie sociale et de perte d'autonomie des adultes handicapés », souligne Jean-Pierre Hardy, chef du service « politiques sociales ». Mais il s'agit d'abord de remettre d'autres comptes à plat: l'ADF attend « une issue positive » aux travaux du groupe Etat-départements, installé le 28 janvier, sur le « financement pérenne » des trois grandes

Il y a une cohérence à confier à un même chef de file les politiques publiques du handicap.

allocations de solidarité (allocation personnalisée d'autonomie, prestation de compensation du handicap et RSA). Juste compensation financière du transfert,

juste évaluation de la dépense transférée et de sa dynamique dans les prochaines années... les clés de la réussite sont les mêmes pour le transfert des Esat. Techniquement, l'ADF suggère plusieurs ajustements, dont la possibilité « d'un scénario intermédiaire » laissant temporairement à l'Etat la compensation des rémunérations versées aux travailleurs handicapés des Esat. Politiquement, elle insiste sur le phénomène capital qu'est le vieillissement de la population handicapée. Et là, les enjeux pourraient se déplacer vers les établissements d'hébergement: foyers d'accueil médicalisés et maisons d'accueil spécialisées.

CONTRE

Malgré les retouches apportées au texte, Gérard Zribi, président d'Andicat (lire ci-dessus) ne décolère pas: « Le transfert équivaudrait à une fuite en avant et un abandon de ses responsabilités par l'Etat alors que de nombreuses questions restent en suspens. » Et les difficultés économiques actuelles des Esat ne plaident pas pour un transfert, avec un déficit cumulé estimé à 22 millions d'euros. Enfin, le secteur n'a pas encore fini d'absorber les réformes « incessantes » dont il a été l'objet ces dernières années, explique l'association. En décembre 2012, le comité d'entente, qui regroupe 70 associations de personnes handicapées, avait fait part de ses inquiétudes devant les risques « d'accentuation des inégalités de traitement d'un département à l'autre ». Malgré tout, l'Association des paralysés de France (APF), ne fermait pas totalement la porte, soulignant

Le secteur n'a pas fini d'absorber les réformes incessantes dont il a été l'objet ces dernières années.

son habitude de travailler « souvent efficacement » avec les conseils généraux. Mais un document de travail, très technique, de l'ADF, transmis quelques jours avant l'assemblée plénière du Conseil national consultatif des personnes handicapées (CNCPH) du 26 mars, a mis le feu aux poudres. L'Unapei (handicap mental), l'a considéré comme « une agression à l'égard des Esat ». « [Ils] sont présentés comme un outil du passé auquel devrait être substitués des "services de job coaching" financés par l'Agefiph [Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées] » y a-t-elle notamment lu. La phrase du document sur les Esat (autrefois dénommés centres d'aide par le travail) « conçus pour être un "sas" vers le milieu ordinaire » mais devenus « une "nasse" pour les personnes handicapées » l'a aussi heurtée, comme les autres associations. Le CNCPH a émis un avis défavorable à la décentralisation et sa présidente Martine Carrillon-Couvreur, députée (PS) de la Nièvre, a indiqué qu'elle écrirait au président de l'ADF « pour lui faire part de son émotion ». Après l'abandon de l'intégration des maisons départementales des personnes handicapées au sein des conseils généraux, la décentralisation des Esat promet d'être le sujet « handicap » qui fâche.